

## Allocations mensuelles

Barèmes prévus par mois au départ d'un emploi à temps plein.

Source : ONEM

### Congés thématiques

Pour rappel les congés thématiques sont :

- Congé parental
- Congé pour assistance à un membre du ménage ou de la famille gravement malade
- Congé pour soins palliatifs
- Congé pour aidants proches reconnus

Index du 01.09.2021

### Congé parental 1/10

Montants indexés au 01/09/2021

### Réduction de prestations - Régime fin de carrière

Index du 01.09.2021

### Réduction de prestations - Régime général

Index du 01.09.2021

#### *Définition de l'interruption d'un cinquième*

*Il s'agit d'une réduction de vos prestations. Vous ne pouvez y prétendre que si vous êtes occupé à temps plein.*

*Grâce à cette forme d'interruption partielle, vous pouvez réduire vos prestations pour continuer à travailler à 4/5ème temps, c'est-à-dire à concurrence de 80% du nombre d'heures de votre emploi à temps plein.*

## Congés thématiques

Interruption complète	Quel que soit l'âge				Remarque
	Montant brut		Montant net		
	868,65 EUR		780,66 EUR		En cas d'interruption complète au départ d'un emploi à temps partiel, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire.
Interruption 1/2	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou plus (1)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	434,32 EUR	359,84 EUR	585,52 EUR	485,11 EUR	En cas de demande de congé pour assistance médicale ou de congé pour soins palliatifs à mi-temps au départ d'un emploi au moins égal à 3/4 temps, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire  (1) Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré.
Interruption 1/5	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou + (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	147,34 EUR	122,08 EUR	221,01 EUR	183,11 EUR	(1) Uniquement pour les travailleurs isolés ; c'est-à-dire pour les personnes habitant exclusivement avec 1 ou plusieurs enfants à charge.
	198,14 EUR (1)	164,16 EUR (1)	-	-	(2) Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré

Congé parental 1/10

Interruption 1/2	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou plus (1)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	73,67 EUR	61,04 EUR	110,50 EUR	91,55 EUR	(1) Uniquement pour les travailleurs isolés; c'est-à-dire pour les personnes habitant exclusivement avec 1 ou plusieurs enfants à charge.
	99,07 EUR(1)	82,09 EUR (1)			

Réduction de prestations - Régime fin de carrière

Interruption 1/2	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	528,91 EUR	343,80 EUR	528,91 EUR	438,21 EUR	(1) Travailleur cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Travailleur isolé : Travailleur habitant seul ou cohabitant uniquement avec un ou plusieurs enfants à sa charge.
Interruption 1/5	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	245,67 EUR	159,69 EUR (1)	296,47 EUR	192,71 EUR (2)	(1) Travailleur cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Travailleur isolé : travailleur habitant seul
				245,63 EUR (3)	(3) Travailleur avec enfant(s) : travailleur habitant uniquement avec un ou plusieurs enfants, dont au moins un est à sa charge.

Réduction de prestations - Régime général

<b>Interruption 1/2</b>		<b>Travailleur de moins de 5 ans d'ancienneté chez l'employeur</b>				
	Montant brut	Montant Net		Remarque		
	265,53 EUR	185,88 EUR (1)		(1) Cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants.  (2) Isolé : travailleur habitant seul ou cohabitant uniquement avec un ou plusieurs enfant(s) à sa charge.  (3) Cohabitant de 50 ans ou plus ne pouvant pas bénéficier du régime fin de carrière		
		220,00 EUR (2)				
		172,60 EUR (3)				
<b>Interruption 1/2</b>		<b>Travailleur de 5 ans d'ancienneté ou plus chez l'employeur</b>				
	Montant brut	Montant Net				
	309,79 EUR	216,86 EUR (1)		(3) Cohabitant de 50 ans ou plus ne pouvant pas bénéficier du régime fin de carrière		
		256,67 EUR (2)				
		201,37 EUR (3)				
<b>Interruption 1/5</b>		<b>Travailleur cohabitant (1)</b>		<b>Travailleur isolé (2)</b>		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque	
	174,86 EUR	113,66 EUR (1)	225,66 EUR	146,68 EUR (2)	(1) Cohabitant : travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Isolé : travailleur habitant seul.  (3) Isolé avec enfant(s) : travailleur habitant uniquement avec un ou plusieurs enfants, dont au moins un est sa charge.	
				186,68 EUR (3)		
<b>Interruption complète</b>		<b>Travailleur de moins de 5 ans d'ancienneté chez l'employeur</b>				
	Montant brut	Montant Net		Remarque		
	531,08 EUR	477,29 EUR				
<b>Interruption complète</b>		<b>Travailleur avec 5 ans d'ancienneté ou plus chez l'employeur</b>				
	Montant brut	Montant Net				
	619,59 EUR	556,83 EUR				